

Approved English Label  
Sub. No. 2024-2733  
2024-08-01

**Bag Label**

**GROUP 3 8 HERBICIDES**

# **FBN TRIALLATE 10%- TRIFLURALIN 4% HERBICIDE**

Granular herbicide for Fall and Spring treatment to control wild oats and wild millet (green and yellowfoxtail) in Spring and Durum Wheat, Spring Barley, Rapeseed (including Canola), Flax (not including low linolenic acid varieties), and Mustard.  
Also provides suppression of several annual broadleaved weeds.

**COMMERCIAL (AGRICULTURAL)**

Active Ingredients: TRIALLATE.....10%  
TRIFLURALIN.....4%

Granular

**REGISTRATION NO. 35255 PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

**READ THIS LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING**

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

**POTENTIAL SKIN SENSITIZER**

FOR EMERGENCY MEDICAL ASSISTANCE (HUMAN OR ANIMAL) CONTACT ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AT 1-866-767-5041.

FOR CHEMICAL EMERGENCY ASSISTANCE (SPILL, LEAK, FIRE OR ACCIDENT) CONTACT CHEMTREC AT 1-800-424-9300 (NORTH AMERICA) OR 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

**NET CONTENTS: 22.7-1000 kg**

**IMPORTANT NOTE:** Before use, recalibrate application equipment.

Read NOTICE before buying or using. If notice terms are not acceptable, return at once unopened.

**Farmer's Business Network Canada, Inc.**  
PO Box 5607  
High River, Alberta  
Canada T1V 1M7  
1-844-200-FARM (3276)

**NOTE:** Populations of green foxtail tolerant to trifluralin have developed in a number of fields in Western Canada which have a long history of repeated trifluralin use. Trifluralin or ethalfluralin containing products (i.e. RIVAL®, TREFLAN®, TRIFLUREX®, FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE and EDGE®) will not control trifluralin-tolerant green foxtail. To delay selection or reduce the spread of trifluralin-tolerant green foxtail, avoid use of these products repeatedly in the same field, or use a separate non-trifluralin herbicide application for control of trifluralin-tolerant green foxtail.

## **PRECAUTIONS**

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

MAY CAUSE SKIN AND EYE IRRITATION.

MAY BE HARMFUL IF SWALLOWED.

POTENTIAL SKIN SENSITIZER

Wash thoroughly after handling.

Do not take internally.

Do not get in eyes or on skin or on clothing.

Launder clothes before reuse.

Wear a NIOSH-approved N95 (minimum) filtering facepiece respirator (dust mask) that is properly fit tested when handling. For application to stored grain or when using a dust blower, wear a NIOSH-approved supplied-air respirator (SAR) operated in a pressure-demand or other positive-pressure mode during mixing, loading and application.

All handlers must wear chemical-resistant coveralls over long-sleeved shirt and long pants, chemical-resistant gloves, socks, and chemical-resistant footwear during mixing, loading, application, clean-up and repair.

### **Restricted-Entry Interval**

DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.

## **ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS:**

### **Runoff**

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil or clay. Avoid application of this product when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

### **Leaching**

This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

### **Volatilization**

The active ingredient contained in this product is known to volatilize. To reduce the atmospheric loading of triallate, effort should be made to reduce the volatilization such as the following:

Approved English Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

- Application should occur when soil temperatures are less than 4°C or less.
- To minimize the release of trifluralin into the environment due to volatilization, trifluralin should only be applied on cool mornings and evenings when air temperatures are 15°C or lower. To further reduce volatilization to the atmosphere, incorporation into the soil should occur concurrently with application.

**CAUTION:** Do not graze the treated crops or cut for hay; there are insufficient data available to support such uses.

## **FIRST AID**

**IF SWALLOWED:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**IF ON SKIN OR CLOTHING:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**IF INHALED:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**IF IN EYES:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**For medical emergencies involving this product, call Rocky Mountain Poison Control at 1-866-767-5041.**

## **TOXICOLOGICAL INFORMATION**

Treat symptomatically.

## **STORAGE**

Keep FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE bag closed to prevent spills and contamination.

Store this product away from food or feed.

Approved English Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

## **DISPOSAL**

### **Recyclable Containers:**

DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/ territorial requirements.

### **Returnable Containers:**

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer and the provincial/ territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/ territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

## **NOTICE TO USER**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Edge and Treflan are registered trademarks of Dow AgroSciences Canada Inc.

Rival is a registered trademark of Aventis CropScience Canada Inc.

Triflurex is a registered trademark of Makhteshim-Agan of North America Inc.

Approved English Label  
Sub. No. 2024-2733  
2024-08-01

**BOOKLET**

**GROUP 3 8 HERBICIDES**

**FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE**

Granular herbicide for Fall and Spring treatment to control wild oats and wild millet (green and yellowfoxtail) in Spring and Durum Wheat, Spring Barley, Rapeseed (including Canola), Flax (not including low linolenic acid varieties), and Mustard. Also provides suppression of several annual broadleaved weeds.

**COMMERCIAL (AGRICULTURAL)**

Active Ingredients: TRIALLATE.....10%  
TRIFLURALIN.....4%

Granular

**REGISTRATION NO. 35255 PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

**READ THE LABEL AND THIS BOOKLET BEFORE USING**

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

**POTENTIAL SKIN SENSITIZER**

FOR EMERGENCY MEDICAL ASSISTANCE (HUMAN OR ANIMAL) CONTACT ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AT 1-866-767-5041.

FOR CHEMICAL EMERGENCY ASSISTANCE (SPILL, LEAK, FIRE OR ACCIDENT) CONTACT CHEMTREC AT 1-800-424-9300 (NORTH AMERICA) OR 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

**NET CONTENTS: 22.7-1000 kg**

**IMPORTANT NOTE:** Before use, recalibrate application equipment.

Read NOTICE before buying or using. If notice terms are not acceptable, return at once unopened.

**Farmer's Business Network Canada, Inc.**  
PO Box 5607  
High River, Alberta  
Canada T1V 1M7  
1-844-200-FARM (3276)

**NOTE:** Populations of green foxtail tolerant to trifluralin have developed in a number of fields in Western Canada which have a long history of repeated trifluralin use. Trifluralin or ethalfluralin containing products (i.e. RIVAL(R), TREFLAN(R), TRIFLUREX(R), FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE and EDGE(R)) will not control trifluralin-tolerant green foxtail. To delay selection or reduce the spread of trifluralin-tolerant green foxtail, avoid use of these products repeatedly in the same field, or use a separate non-trifluralin herbicide application for control of trifluralin-tolerant green foxtail.

## **PRECAUTIONS**

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.  
MAY CAUSE SKIN AND EYE IRRITATION.  
MAY BE HARMFUL IF SWALLOWED.  
POTENTIAL SKIN SENSITIZER  
Wash thoroughly after handling.  
Do not take internally.  
Do not get in eyes or on skin or on clothing.  
Launder clothes before reuse.

Wear a NIOSH-approved N95 (minimum) filtering facepiece respirator (dust mask) that is properly fit tested when handling. For application to stored grain or when using a dust blower, wear a NIOSH-approved supplied-air respirator (SAR) operated in a pressure-demand or other positive-pressure mode during mixing, loading and application.

All handlers must wear chemical-resistant coveralls over long-sleeved shirt and long pants, chemical-resistant gloves, socks, and chemical-resistant footwear during mixing, loading, application, clean-up and repair.

### **Restricted-Entry Interval**

DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.

## **ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS:**

### **Runoff**

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil or clay. Avoid application of this product when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

### **Leaching**

This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

### **Volatilization**

The active ingredient contained in this product is known to volatilize. To reduce the atmospheric loading of triallate, effort should be made to reduce the volatilization such as the following:

Approved English Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

- Application should occur when soil temperatures are less than 4°C or less.
- To minimize the release of trifluralin into the environment due to volatilization, trifluralin should only be applied on cool mornings and evenings when air temperatures are 15°C or lower. To further reduce volatilization to the atmosphere, incorporation into the soil should occur concurrently with application.

**CAUTION:** Do not graze the treated crops or cut for hay; there are insufficient data available to support such uses.

## **FIRST AID**

**IF SWALLOWED:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**IF ON SKIN OR CLOTHING:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**IF INHALED:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**IF IN EYES:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**For medical emergencies involving this product, call CANUTEC at 1-613-996-6666.**

## **TOXICOLOGICAL INFORMATION**

Treat symptomatically.

## **GENERAL INFORMATION**

This granular herbicide is recommended for wild oat and wild millet (green and yellow foxtail) control in spring and durum wheat, spring barley, rapeseed (including canola), flax (not including low linolenic acid varieties) and mustard only.

This product will also provide suppression of the following annual broadleaved weed species: lamb's quarters, kochia, redroot pigweed, Russian thistle and wild buckwheat. Other crops should not be treated with this product as injury may occur.

This product should be applied according to the recommendations on this label. See the **"Directions For Use"** section for additional information.

Approved English Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

Application equipment must be properly calibrated. Application of an excessive rate of granular FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE may injure the crop, whereas application of too low a rate may result in poor weed control. Before applying this product, be sure the soil is in good working condition. Clay soils may require additional tillage to obtain good tilth. Application to a field which is wet, lumpy, rough or ridged will result in reduced weed control and promote crop thinning. See the "**Field Preparation**" section for additional information.

The initial incorporation of this product into the soil must be completed within 24 hours after application, except for the Fall surface treatment. For Fall surface guidelines, see the "**Fall Treatment (surface)**" section of this label. The incorporation should not be deeper than 5 cm as deeper incorporation tends to dilute the product, thus decreasing weed control and increasing the risk of crop injury. See the "**How To Incorporate**" section for additional information.

When using granular FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE, an untreated strip should be left for proof of results. Wild oat control may be evaluated by removing a surface 2.5 to 5 cm of soil at the time of germination to inspect the number of wild oats that were killed before emergence. This product is primarily absorbed by wild oat shoots from the treated layer of the soil. Wild oats are usually controlled before they emerge through the soil. Occasionally, and particularly under dry conditions and/or cool soil temperatures, some wild oats may emerge and reach the 3 to 4 leaf stage before dying. Wild Millet seedlings will generally be controlled as they germinate.

Rainfall of at least 1.5 cm within 2 weeks after seeding in the spring is required to ensure maximum performance.

Under conditions of prolonged cool soil temperatures at the time of germination, or extreme drought in spring, this product may not maintain the usual high standard of weed control.

### **RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS**

For resistance management, FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE is both a Group 3 and a Group 8 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE and other Group 3 or Group 8 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE or other Group 3 or Group 8 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.

Approved English Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Farmer's Business Network Canada, Inc. at 1-844-200-FARM (3276).

## HOW TO APPLY FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE AND CALIBRATE APPLICATION EQUIPMENT

Granular FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE must be applied through a ground broadcast applicator such as a grass seed attachment or a specially designed ground broadcast applicator. This product can also be applied by an airplane capable of applying small quantities of granules evenly.

**GROUND EQUIPMENT:** It is important that the applicator be calibrated properly to deliver the desired amount of this product to avoid applying too little or too much material. To give even distribution, scatter plates (similar to those used for applying granules in band) must be attached to each delivery tube or outlet in such a manner to give overall coverage. To calibrate, attach cloth or strong plastic bag over each spreader plate or delivery tube. Operate over normal terrain to be treated at 6 to 8 km/h. Collect the granules from all outlets after covering the desired distance.

**For example:** If a 4.25 m applicator is being used, stake off a distance of 200 m in the field to be treated. After attaching a bag to each outlet, collect the granules while driving the distance. Check to see that each outlet disperses the same amount of granules. Combine all samples and weigh. For the above set of conditions, the quantities of granules that should be collected for the following recommended rates for broadcast treatment are:

### Recommended Rate

Amount to be collected	11 kg/ha 0.9 kg	14 kg/ha 1.2 kg	17 kg/ha 1.5 kg
------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Approved English Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

If more or less than the desired quantity is collected adjust opening accordingly and again collect the granules while driving the staked off distance. Continue this procedure until the proper amount is delivered.

To calibrate applicators using air pressure to disperse the granules, follow directions as outlined by the manufacturer.

## AERIAL APPLICATION

Do not use human flaggers.

### Directions for Use

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices, or equivalent electronic positioning systems (GPS).

GRANULAR FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE RATES (kg/ha) AERIAL APPLICATION					
Crop	Less than 2% OM	2-4% OM	4-6% OM	6-8% OM	Greater than 8% OM
Spring and Durum Wheat	-	11	14	14	17
Spring Barley	11	14	14	17	17
Rapeseed, (including Canola) Flax**, Mustard	14	14	14	17	17

### Use Precautions

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even target coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the *National Aerial Pesticide Application Manual*, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

Do not apply to any body of water. Avoid drifting of granules onto any body of water

Approved English Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

or other non-target areas.

Do not apply during periods of dead calm or when wind velocity and direction pose a risk of drift. Do not spread when the wind is blowing towards a nearby sensitive crop, garden, terrestrial habitat (such as shelter-belt) or aquatic habitat.

### **Operator Precautions**

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of pre-mixed chemicals with a closed system is permitted.

It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The field crew and the mixer/loaders must wear chemical resistant gloves, coveralls and goggles or face shield during mixing/loading, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed generic label recommendations on the existing ground boom label.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

### **Product Specific Precautions**

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-844-200-FARM (3276) or obtain technical advice from the distributor or your provincial agricultural representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the following:

For aerial applications, attachments designed for applying low volumes of granules must be used. Appropriate modifications should be made to equipment to ensure precise application. It is also necessary to properly calibrate equipment to ensure uniformity of application and properrate.

See the "Directions for Use" section of this label for application rates and additional information.

### **FIELD PREPARATION**

Before applying this product, be sure the soil is in good working condition. All deep tillage by cultivation or double disc implements must be completed prior to application of this product. If excessive trash is present, additional tillage or other appropriate trash management practice will benecessary to reduce the trash cover to an acceptable level before application as too much trash can make uniform incorporation difficult.

If the soil is excessively wet or lumpy, making proper incorporation difficult, cultivation with suitable tillage equipment may be required before application and incorporation to improve the soil conditions. If ridging is a problem, suitable tillage is recommended prior to application to eliminate the ridging and ensure uniform distribution of the herbicide. Fall tillage is not necessary with the Fall surface treatment.

## HOW TO INCORPORATE

This product must be incorporated into the soil, using suitable tillage equipment, in order to provide weed control. Two incorporation operations at right angles to one another are necessary for thorough mixing of this product in the soil. The first incorporation should be completed within 24 hours of application, except for the Fall Surface application. The second incorporation may then be done during the fall or delayed until the spring.

Do not incorporate this product more than 5 cm. This can be accomplished by setting the tillage equipment to work the soil not deeper than 7.5 cm to 10 cm. Shallow incorporation is necessary to prevent dilution of the product, thus decreasing weed control and increasing the risk of crop injury.

Harrowing does not provide effective incorporation if compact soil prevents penetration of harrow teeth or if trash accumulates in the harrow section or if harrows bounce.

## FALL INCORPORATION

This product must be incorporated as described in the "How To Incorporate" section of this label.

Only one incorporation is required in the fall, except for the fall surface treatment. The second incorporation may be done either in the fall (prior to soil freeze-up) or in the spring. If the second incorporation is done in the spring it may be done any time until crop emergence. If the second incorporation is conducted after seeding it should be done with a harrow or other suitable tillage equipment adjusted to a depth so as not to disturb the seed. If ridging is a problem after seeding, one harrowing is recommended to eliminate the ridging and ensure uniform distribution of the herbicide.

## SPRING INCORPORATION

### Before Seeding

This product must be incorporated as described in the "How To Incorporate" section of this label.

This product may be incorporated prior to the seeding of any labelled crop. See the "Directions For Use" section for exceptions. The second incorporation may then be done any time until crop emergence. If the second incorporation is conducted after seeding it should be done with a harrow or other suitable tillage equipment adjusted to a depth so as not to disturb the seed. If ridging is a problem after seeding, one harrowing is recommended to eliminate the ridging and ensure uniform distribution of the herbicide.

### NOTE

FOR THE BEST RESULTS ON SPRING APPLICATIONS, DELAY THE SECOND INCORPORATION FOR AT LEAST 48 HOURS FOLLOWING THE FIRST. Under conditions of prolonged cool soil temperatures or extreme drought a longer delay may be utilized to maximize control.

Approved English Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

## **DIRECTIONS FOR USE**

DO NOT apply more than one application per year.

DO NOT apply this product in a way that will contact workers or other persons, either directly or through drift. Only protected handlers may be in the area during application.

Discard clothing or other absorbent materials that have been heavily contaminated with the product. DO NOT reuse them.

Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash thoroughly and put on clean clothing.

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

To minimize the release of trifluralin into the environment due to volatilization, trifluralin should only be applied on cool mornings and evenings when air temperatures are 15°C or lower. To further reduce volatilization to the atmosphere, incorporation into the soil should occur concurrently with application.

This product can be applied prior to the seeding of Spring and Durum wheat, spring barley, rapeseed (including canola), mustard and flax (not including low linolenic acid varieties).

### **Fall Treatment (Incorporated)**

Fall applications of this product must be made after September 15 and until soil freeze-up. Applications made before September 15 may result in reduced effectiveness of the herbicide. See the "**Field Preparation**", "**How to Incorporate**" and "**Important Seeding Requirements**" sections of this label for additional information.

**GRANULAR FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE RATES**  
 (kg/ha)  
 (Incorporated)

Crop	Less than 2% OM	2-4% OM	4-6% OM	6-8% OM	Greater than 8% OM	Seeding Depth
Spring and Durum Wheat	-	11	14	14	17	6-7.5cm*
Spring Barley	11	14	14	17	17	6-7.5cm
Rapeseed, (including Canola) Flax**, Mustard	14	14	14	17	17	As desired

\*This seeding depth will ensure placement below the treated layer.

DO NOT SEED DEEPER THAN 7.5 cm.

\*\* Does not include low linolenic acid varieties.

OM = Organic Matter.

**Fall Treatment (Surface)**

Where fields are prone to water and/or wind erosion, and fall tillage is therefore undesirable, Fall Surface applications should be made when average soil temperature at the 5 cm depth is 4°C or less and within 3 weeks of soil freeze up. This situation generally occurs by October 1 across the prairies.

Apply at rates shown in the table below. Applications should be made to standing stubble, chemicalfallow or summerfallow fields in a state of low soil erodibility. Avoid smooth, hard-packed soil conditions in summerfallow which may allow granules to drift.

Incorporate twice at right angles in spring. Early seeding and a delayed second incorporation of 48 hours or more will provide best results. Surface applications should not be made to fields covered with snow or excessive crop residue, which will not allow granule contact with soil. Under excessively warm and/or wet conditions between application and crop emergence, control may be reduced.

For best results on heavy wild oat infestations, use the incorporated treatment only.

Approved English Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

Soil colour may not be a precise indication of soil organic matter content. Ensure that the application rate chosen from the table below is appropriate for your soil type.

<b>FALL GRANULAR FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE RATES</b> (kg/ha) (Surface)					
Crop	Less than 2% OM	2-4% OM	4-6% OM	Greater than 6% OM	Seeding Depth
Spring and Durum Wheat	-	11	14	14	6-7.5cm*
Spring Barley	11	14	14	17	6-7.5cm
Rapeseed, (including Canola) Flax**, Mustard	14	14	14	17	As desired

\*This seeding depth will ensure placement below the treated layer.

DO NOT SEED DEEPER THAN 7.5 cm.

\*\* Does not include low linolenic acid varieties.

OM = Organic Matter.

**Note:** Weed control may be slightly reduced with a fall surface treatment

### **Spring Treatment**

This product can be applied before seeding labelled crops, except as noted in the table below.

See the "Field Preparation", "How To Incorporate" and "Important Seeding Requirements" sections of this label for additional information.

<b>SPRING GRANULAR FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE RATES</b> (kg/ha)					
Crop	Application Timing	Less than 2% OM	2-4% OM	4-6% OM	Greater than 6% OM
Spring and Durum Wheat	Before Seeding	-	-	11	14
Spring Barley	Before Seeding	-	11	14	17
Rapeseed, (including Canola) Flax*, Mustard	Before Seeding	14	14	17	17

Approved English Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

\* Does not include low linolenic acid varieties.

OM = Organic Matter

## **IMPORTANT SEEDING REQUIREMENTS**

1. For Wheat or Barley, hoe drills and double disc press drills can be used on all soil types that are indicated in the rate charts.
2. Wheat or barley may be seeded into an application of this product using a discer seeder orair seeder, only in the Red River Valley of Manitoba in soils with greater than 4 percent organic matter. If an air seeder is used it must be equipped with a depth control device to ensure accurate seed placement, otherwise crop injury may occur.
3. Do not apply this product to soil which is to be seeded to wheat under the following conditions: in Fall to soil with less than 2 percent Organic Matter or in Spring to soil with less than 4 percent Organic Matter as indicated in the rate charts.
4. Substantial thinning in wheat and barley following treatment has been known to occur especially under conditions of heavy rainfall and/or cold weather after application and before crop emergence. **THE SEED MUST BE PLACED BELOW THE GRANULAR FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE TREATED SOIL LAYER.** Thinning may reduce crop yield but in most cases it is more than offset by tillering. **DO NOT SEED DEEPER THAN 7.5 cm.**
5. To ensure an even crop stand, increase the usual seeding rate of wheat or barley by 10 percent, especially if soil conditions are cold or dry.

## **ATTENTION**

Some wheat or barley injury may be noted on eroded knolls.

Under normal conditions FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE carryover will not harm crops grown in rotation. As a precaution, domestic oats, sugar beets and small-seeded annual grasses such as Timothy, Canary Seed Grass and Creeping Red Fescue should not be grown in rotation following a FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE treated crop.

Do not apply FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE for wheat on land which has been treated with trifluralin since June 1 of the previous year.

For additional information on this or other FBN agricultural products, call Farmer's Business Network Canada, Inc. at 1-844-200-FARM (3276).

## **STORAGE**

Keep FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE bag closed to prevent spills and contamination.

Approved English Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

Store this product away from food or feed.

**DISPOSAL**

**Recyclable Containers:**

DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/ territorial requirements.

**Returnable Containers:**

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer and the provincial/ territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/ territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**NOTICE TO USER**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Edge and Treflan are registered trademarks of Dow AgroSciences Canada Inc.

Rival is a registered trademark of Aventis CropScience Canada Inc.

Triflurex is a registered trademark of Makhteshim-Agan of North America Inc.

Approved French Label  
Sub. No. 2024-2733  
2024-08-01

**Étiquette de sac**

GROUPES

3 8

HERBICIDES

# **FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE**

Herbicide granulé pour le traitement au printemps ou à l'automne pour supprimer la folle avoine et le mil sauvage (sétaires verte et glauque) dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linolénique) et la moutarde. L'herbicide réprime aussi plusieurs dicotylédones annuelles.

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**Principes Actifs:** TRIALLATE.....10 %  
TRIFLURALINE.....4 %

Granulaire

**N° D'HOMOLOGATION 35255 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**CONTENU NET : 22,7-1000 kg**

**EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.**

**EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCIDENT), CONTACTER CHEMTREC AU 1-800-424-9300 (AMERIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).**

**REMARQUE IMPORTANTE :** Calibrer l'équipement d'épandage avant l'utilisation.

Lire l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si les conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement le contenant sans l'ouvrir.

**Farmer's Business Network Canada, Inc.**  
PO Box 5607  
High River, Alberta  
Canada T1V 1M7  
1-844-200-FARM (3276)

Approved French Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

**REMARQUE :** Des populations de sétaire verte ont acquis une tolérance à la trifluraline dans un certain nombre de champs de l'Ouest canadien traités avec de la trifluraline depuis longtemps et de façon répétée. Par conséquent, les produits contenant de la trifluraline ou de l'éthafluraline (c.-à-d. RIVAL®, TREFLAN®, TRIFLUREX®, FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE et EDGE®) ne sont pas efficaces contre la sétaire verte résistante à la trifluraline. Pour retarder la sélection ou réduire la propagation de cette sétaire, éviter toute utilisation répétée des produits susmentionnés dans le même champ ou utiliser un herbicide différent pour supprimer la sétaire verte résistante à la trifluraline.

### **MISES EN GARDE**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX.

PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Se laver à fond après avoir manipulé le produit.

Ne pas avaler.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Porter un masque respiratoire filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est testé correctement lors de la manipulation. Pour l'application sur le grain entreposé ou lors de l'utilisation d'un souffleur à poussière, porter un respirateur à adduction d'air (SAR) approuvé par le NIOSH qui fonctionne en mode pression-demande ou autre mode de pression positive pendant le mélange, le chargement et l'application.

Tous les préposés à la manipulation doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

### **DÉLAIS DE SÉCURITÉ**

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai desécurité (DS) de 12 heures.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

#### **Ruissellement**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bandede végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Approved French Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

### **Lessivage**

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

### **Volatilisation**

La matière active contenue dans ce produit peut se volatiliser. Pour réduire la charge atmosphérique de triallate, il faut prendre des mesures qui réduisent la volatilisation comme par exemple :

- l'application limitée aux périodes où la température du sol est de 4 °C ou moins.
- Afin de réduire les rejets de trifluraline dans l'environnement par volatilisation, le trifluraline ne doit être appliqué que le matin ou le soir, par temps frais, lorsque la température de l'air est d'au plus 15 °C. Pour réduire davantage la volatilisation du produit dans l'atmosphère, son incorporation dans le sol doit coïncider avec l'application.

**ATTENTION :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

### **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Approved French Label  
Sub. No. 2024-2733  
2024-08-01

**Pour les urgences médicales mettant en cause ce produit, appeler ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL au 1-866-767-5041.**

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

Garder fermé le sac d'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE pour éviter les déversements et la contamination.

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants Recyclables :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

### **Contenants Réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Edge et Treflan sont des marques déposées de Dow AgroSciences Canada Inc.

Rival est une marque déposée d'Aventis CropScience Canada Inc.

Triflurex est une marque déposée de Makhteshim-Agan of North America Inc.

LIVRET

GROUPES 3 8 HERBICIDES

# FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE

Herbicide granulé pour le traitement au printemps ou à l'automne pour supprimer la folle avoine et le mil sauvage (sétaires verte et glauque) dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linolénique) et la moutarde. L'herbicide réprime aussi plusieurs dicotylédones annuelles.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

**Principes Actifs :** TRIALLATE.....10 %  
TRIFLURALINE.....4 %

Granulaire

**N° D'HOMOLOGATION 35255 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**CONTENU NET : 22,7-1000 kg**

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCIDENT), CONTACTER CHEMTRAC AU 1-800-424-9300 (AMERIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

**REMARQUE IMPORTANTE :** Calibrer l'équipement d'épandage avant l'utilisation.

Lire l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si les conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement le contenant sans l'ouvrir.

**Farmer's Business Network Canada, Inc.**  
PO Box 5607  
High River, Alberta  
Canada T1V 1M7  
1-844-200-FARM (3276)

Approved French Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

**REMARQUE :** Des populations de sétaire verte ont acquis une tolérance à la trifluraline dans un certain nombre de champs de l'Ouest canadien traités avec de la trifluraline depuis longtemps et de façon répétée. Par conséquent, les produits contenant de la trifluraline ou de l'éthafluraline (c.-à-d. RIVAL®, TREFLAN®, TRIFLUREX®, FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE et EDGE®) ne sont pas efficaces contre la sétaire verte résistante à la trifluraline. Pour retarder la sélection ou réduire la propagation de cette sétaire, éviter toute utilisation répétée des produits susmentionnés dans le même champ ou utiliser un herbicide différent pour supprimer la sétaire verte résistante à la trifluraline.

### **MISES EN GARDE**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX.

PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Se laver à fond après avoir manipulé le produit.

Ne pas avaler.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Porter un masque respiratoire filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est testé correctement lors de la manipulation. Pour l'application sur le grain entreposé ou lors de l'utilisation d'un souffleur à poussière, porter un respirateur à adduction d'air (SAR) approuvé par le NIOSH qui fonctionne en mode pression-demande ou autre mode de pression positive pendant le mélange, le chargement et l'application.

Tous les préposés à la manipulation doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

### **DÉLAIS DE SÉCURITÉ**

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

#### **Ruisseaulement**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Approved French Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

### **Lessivage**

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

### **Volatilisation**

La matière active contenue dans ce produit peut se volatiliser. Pour réduire la charge atmosphérique de triallate, il faut prendre des mesures qui réduisent la volatilisation comme par exemple :

- l'application limitée aux périodes où la température du sol est de 4 °C ou moins.
- Afin de réduire les rejets de trifluraline dans l'environnement par volatilisation, le trifluraline ne doit être appliqué que le matin ou le soir, par temps frais, lorsque la température de l'air est d'au plus 15 °C. Pour réduire davantage la volatilisation du produit dans l'atmosphère, son incorporation dans le sol doit coïncider avec l'application.

**ATTENTION :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

### **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**Pour les urgences médicales mettant en cause ce produit, appeler CANUTEC au 1-613-996-6666.**

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Cet herbicide granulé est recommandé pour supprimer la folle avoine et le mil sauvage (sétaires verte et glauque) dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linolénique) et la moutarde seulement.

Ce produit réprime aussi plusieurs dicotylédones annuelles : chénopode blanc, kochia à balais, amarante à racine rouge, soude roulante et renouée liseron. Ne pas traiter d'autres récoltes avec ce produit car il pourrait les endommager.

Ce produit peut être appliqué suivant les recommandations décrites sur la présente étiquette. Voir la section « **Mode d'emploi** » pour des précisions.

Le matériel d'application doit être convenablement réglé. L'application de l'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE à une dose excessive risque d'endommager la récolte, tandis qu'une application trop faible peut donner une suppression médiocre des mauvaises herbes. Avant d'appliquer ce produit, il faut s'assurer que le sol a été suffisamment travaillé. Les sols argileux peuvent nécessiter un travail supplémentaire d'ameublissemement. L'application sur un champ humide, grumeleux, rugueux ou sillonné donnera une suppression moindre de la folle avoine et rendra la récolte clairsemée. Voir la section « **Préparation du sol** » pour des précisions.

Il faut faire l'incorporation initiale du produit dans le sol dans les 24 heures suivant l'application, sauf pour les traitements de surface à l'automne. Voir la section « **Application à l'automne (surface)** » sur la présente étiquette pour des précisions. La profondeur d'incorporation ne doit pas dépasser 5 cm puisque l'éventuelle dilution du produit pourrait rendre la suppression des mauvaises herbes moins efficace et accroître le risque de dommages à la récolte. Voir la section « **Incorporation** » pour des précisions.

Lorsqu'on utilise l'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE, il est bon de laisser une bande non traitée qui permettra d'évaluer l'efficacité du traitement. Pour ce faire, enlever 2,5 à 5 cm de sol à la surface au moment de la levée et compter le nombre de plants de folle avoine qui ont été détruits avant la levée. Ce produit est absorbé principalement par les rhizomes de la folle avoine qui poussent dans la couche traitée du sol. La folle avoine est habituellement supprimée avant sa levée. Parfois, surtout dans des conditions de sécheresse, de basse température du sol ou une combinaison des deux une partie des plants de la folle avoine peut émerger et atteindre le stade de 3 ou 4 feuilles avant de mourir. Les plants de mil sauvage sont habituellement supprimés au moment de la germination.

Une pluie d'au moins 1,5 centimètre dans les 2 semaines suivant un traitement au

Approved French Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

printemps est requise pour donner le meilleur rendement.

Lorsque la température du sol demeure froide longtemps durant la germination, ou lors d'une extrême sécheresse au printemps, ce produit risque de ne pas conserver son plein rendement de suppression des mauvaises herbes.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE est un herbicide du groupe 3 et du groupe 8. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE et à d'autres herbicides du groupes 3 ou 8. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE ou les herbicides du même groupes 3 ou 8 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturelles (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant

Approved French Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276).

### **APPLICATION DE L'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE ET CALIBRAGE DE L'ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE**

L'FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% HERBICIDE doit être appliqué à la volée au moyen d'un épandeur terrestre, par exemple un semoir de graines fourragères ou un épandeur terrestre spécialement conçu pour cette tâche. Ce produit peut aussi être appliqué par avion muni d'un appareil capable d'épandre uniformément de petites quantités de granules.

**ÉQUIPEMENT D'APPLICATION TERRESTRE :** Il importe que l'épandeur soit calibré convenablement pour appliquer le produit en quantité exacte, afin d'éviter une application insuffisante ou excessive. Pour un épandage uniforme, il faut utiliser des plateaux rotatifs (semblables à ceux qui servent à appliquer des granules en bandes). Pour calibrer, attacher un sac en tissu ou en plastique résistant autour de chaque plateau rotatif ou tube d'ensemencement. Avancer sur le terrain à traiter à une vitesse de 6 à 8 km/h. Recueillir les granules à chaque sortie après avoir franchi la distance désirée.

**Par exemple :** Si un épandeur de 4,25 mètres est utilisé, mesurer une distance de 200 mètres dans le champ à traiter. Après avoir attaché un sac autour de chaque sortie, recueillir les granules pendant que l'épandeur franchit cette distance. Vérifier si chaque sortie dispense une quantité égale de granules. Combiner tous les échantillons et peser le tout. Pour l'ensemble de conditions décrites ci-dessus, la quantité de granules recueillis doit équivaloir à la dose recommandée ci-dessous pour l'épandage à la volée :

#### **Taux recommandée**

Quantité exacte à recueillir :	11 kg/ha	14 kg/ha	17 kg/ha
	0,9 kg	1,2 kg	1,5 kg

Si l'on recueille une quantité plus ou moins grande que celle souhaitée, rajuster l'ouverture en conséquence et reprendre la collecte de granules sur la distance mesurée. Continuer cette procédure jusqu'à ce que la quantité voulue soit recueillie.

Si l'on calibre un épandeur pneumatique pour disperser les granules, suivre les directives du fabricant.

## ÉPANDAGE AÉRIEN

Les signaleurs humains ne sont pas permis.

### Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système de mondial de localisation (GPS) équivalent.

TAUX D'HERBICIDE FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% GRANULÉ (kg/ha)					
ÉPANDAGE AÉRIEN					
Culture	Moins de 2 % MO	2 à 4 % MO	4 à 6 % MO	6 à 8 % MO	Plus de 8 % MO
Blé de printemps et blé dur	-	11	14	14	17
Orge de printemps	11	14	14	17	17
Colza (y compris le canola), lin**, moutarde	14	14	14	17	17

### Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le guide national d'apprentissage – application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-844-200-FARM (3276). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Pour l'application aérienne, il faut utiliser les accessoires conçus pour de faibles doses d'application des granules. L'utilisateur doit apporter les modifications nécessaires au matériel pour donner une application précise. Il est nécessaire aussi de calibrer convenablement l'équipement pour donner une application uniforme et à la dose voulue.

Voir la section « **Mode d'emploi** » pour les doses d'application et des précisions.

## **PRÉPARATION DU SOL**

Il faut ameublir le sol avant d'appliquer ce produit. Tout travail en profondeur du sol au moyen d'un cultivateur ou d'une herse à doubles disques doit être effectué avant d'appliquer ce produit. Si la quantité de résidus est excessive, il faut travailler davantage le sol ou utiliser une autre pratique appropriée de gestion des résidus afin d'en réduire la couverture à un niveau acceptable avant l'application, car les résidus rendraient difficile une incorporation uniforme.

Si le sol est excessivement humide ou grumeleux, rendant ainsi difficile une incorporation convenable, il pourrait nécessiter un travail supplémentaire au moyen d'un matériel approprié avant l'application et l'incorporation, afin d'améliorer l'état du sol. Si la surface reste sillonnée, il est recommandé de travailler le sol en conséquence avant l'application afin d'éliminer ce problème et d'assurer une

Approved French Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

distribution uniforme de l'herbicide. Le labour d'automne n'est pas nécessaire lorsqu'on utilise un traitement d'automne en surface.

## INCORPORATION

Pour supprimer les mauvaises herbes, ce produit doit être incorporé dans le sol au moyen d'un appareil de travail du sol approprié. Deux opérations d'incorporation à angle droit sont nécessaires pour bien répartir le produit dans le sol. La première incorporation doit être faite dans les 24 heures suivant l'application, sauf pour le traitement d'automne en surface. La deuxième incorporation peut avoir lieu en automne ou au printemps.

La profondeur d'incorporation ne doit pas dépasser 5 cm. À cette fin, l'équipement de travail du sol doit être réglé à une profondeur maximale de 7,5 à 10 cm. Une incorporation peu profonde est nécessaire pour empêcher de diluer le produit, autrement cela donnerait une moins bonne suppression des mauvaises herbes et risquerait d'endommager la récolte.

Le travail par herse à dents ne donne pas une bonne incorporation dans un sol compacté qui empêche la pénétration des dents, fait sauter la herse ou lorsque des résidus trop abondants s'accumulent sous la herse.

## INCORPORATION À L'AUTOMNE

Ce produit doit être incorporé selon les directives figurant à la section « **Incorporation** » de la présente étiquette.

Pour les applications à l'automne (sauf les traitements d'automne en surface), une seule incorporation est requise à l'automne. La deuxième incorporation peut avoir lieu à l'automne (avant le gel du sol) ou au printemps. Si la deuxième incorporation est faite au printemps, elle peut avoir lieu à un moment ou l'autre avant la levée de la récolte. Si la deuxième incorporation est faite après le semis, il faut régler la herse ou autre équipement de travail du sol à une profondeur convenable pour ne pas perturber les semences. Si la présence de sillons constitue un problème après le semis, un hersage est recommandé pour éliminer les sillons et favoriser une distribution uniforme de l'herbicide.

## INCORPORATION AU PRINTEMPS

### Présemis

Ce produit doit être incorporé selon les directives figurant à la section « **Incorporation** » de la présente étiquette.

Ce produit peut être incorporé avant de semer toute récolte indiquée sur la présente étiquette. Voir la section « **Mode d'emploi** » pour les exceptions. La deuxième incorporation peut avoir lieu en tout temps avant la levée de la récolte. Si la deuxième incorporation est faite après le semis, il faut régler la herse ou autre équipement de travail du sol à une profondeur convenable pour ne pas perturber les semences. Si la présence de sillons constitue un problème après le semis, un hersage est

Approved French Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

recommandé pour éliminer les sillons et favoriser une distribution uniforme de l'herbicide.

## **AVIS**

POUR DE MEILLEURS RÉSULTATS LORS D'UNE APPLICATION AU PRINTEMPS, LAISSER UN INTERVALLE D'AU MOINS 48 HEURES ENTRE LA PREMIÈRE ET LA DEUXIÈME INCORPORATION. Si la température du sol reste froide longtemps ou s'il y a une extrême sécheresse, l'intervalle pourrait être plus long afin d'obtenir une suppression maximale.

## **MODE D'EMPLOI**

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le site de traitement pendant l'application.

Jeter les vêtements et les autres matières absorbantes qui ont été fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Les utilisateurs doivent enlever leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Ils doivent ensuite se laver soigneusement la peau et enfiler des vêtements propres.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. .

Afin de réduire les rejets de trifluraline dans l'environnement par volatilisation, le trifluraline ne doit être appliqué que le matin ou le soir, par temps frais, lorsque la température de l'air est d'au plus 15 °C. Pour réduire davantage la volatilisation du produit dans l'atmosphère, son incorporation dans le sol doit coïncider avec l'application.

Ce produit peut être appliqué avant le semis du blé de printemps, du blé dur, de l'orge de printemps, colza (y compris le canola), la moutarde et le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique).

### **Application à l'automne (incorporation)**

L'application à l'automne de ce produit doit avoir lieu après le 15 septembre mais avant le gel du sol. Toute application avant le 15 septembre peut réduire l'efficacité de l'herbicide. Voir les sections « **Préparation du sol** », « **Incorporation** » et « **Conseils importants pour le semis** » de la présente étiquette pour des précisions.

TAUX D'HERBICIDE GRANULÉ FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% (kg/ha) (incorporation)						
Culture	Moins de 2 % MO	2 à 4 % MO	4 à 6 % MO	6 à 8 % MO	Plus de 8 % MO	Profondeur d'ensemencement
Blé de printemps et blé dur	-	11	14	14	17	6 à 7,5 cm*
Orge de printemps	11	14	14	17	17	6 à 7,5 cm
Colza (y compris le canola), lin**, moutarde	14	14	14	17	17	Au choix

\* Les semences doivent être enfouies sous la couche de sol traité. LA PROFONDEUR DU SEMIS NE DOIT PAS DÉPASSER 7,5 cm.

\*\* Ne pas utiliser sur les variétés de lin à faible teneur en acide linoléique.

MO = Matière organique.

#### Application à l'automne (surface)

Si les champs sont exposés à une forte érosion par l'eau ou par le vent et que le labour d'automne est ainsi à éviter, la meilleure solution est une application à l'automne lorsque la température moyenne du sol est de 4 °C ou moins à une profondeur de 5 cm, et dans les trois semaines précédant le gel du sol. Cette situation se produit habituellement avant le 1<sup>er</sup> octobre dans les Prairies.

Appliquer aux doses indiquées dans le tableau ci-dessous. L'application doit être faite aux champs avec chaume sur pied, en jachère chimique ou en jachère d'été lorsque le sol est peu exposé à l'érosion. Éviter d'appliquer à un champ en jachère d'été où le sol est lisse et compacté car les granules peuvent être emportés à la dérive.

Incorporer à angle droit en deux applications au printemps. Pour de meilleurs résultats, faire un semis hâtif et reporter la deuxième incorporation de 48 heures ou plus. Il faut éviter d'appliquer à des champs couverts de neige ou d'une quantité excessive de résidus de récolte à cause du mauvais contact entre les granules et le sol. En cas d'humidité ou de chaleur excessive entre l'application et la levée de la récolte, la suppression peut être amoindrie.

Pour de meilleurs résultats dans les cas de forte infestation de folle avoine, adopter le traitement incorporé seulement.

La couleur du sol n'est pas toujours une indication précise du contenu en matières organiques. La dose d'application choisie dans le tableau ci-dessous doit convenir à votre type de sol.

TAUX D'HERBICIDE GRANULÉ FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% (kg/ha) – TRAITEMENT À L'AUTOMNE (surface)					
Culture	Moins de 2 % MO	2 à 4 % MO	4 à 6 % MO	Plus de 6 % MO	Profondeur d'ensemencement
Blé de printemps et blé dur	-	11	14	14	6 à 7,5 cm*
Orge de printemps	11	14	14	17	6 à 7,5 cm
Colza (y compris le canola), lin**, moutarde	14	14	14	17	Au choix

\* Les semences doivent être enfouies sous la couche de sol traité. LA PROFONDEUR DU SEMIS NE DOIT PAS DÉPASSER 7,5 cm.

\*\* Sauf les variétés de lin à faible teneur en acide linoléique

MO = Matière organique

**Remarque :** Un traitement en surface à l'automne risque d'être légèrement moins efficace.

#### Application au printemps

Ce produit peut être appliqué avant de semer toute récolte indiquée sur la présente étiquette, sauf les exceptions figurant dans le tableau ci-dessous.

Voir les sections « **Préparation du sol** », « **Incorporation** » et « **Conseils importants pour le semis** » dans ce livret pour des précisions.

TAUX D'HERBICIDE GRANULÉ FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4% (kg/ha) – TRAITEMENT AU PRINTEMPS					
Culture	Période d'application	Moins de 2 % MO	2 à 4 % MO	4 à 6 % MO	Plus de 6 % MO
Blé de printemps et blé dur	Présemis	-	-	11	14
Orge de printemps	Présemis	-	11	14	17
Colza (y compris le canola), lin**, moutarde	Présemis	14	14	17	17

\* Sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique

MO = Matière organique

#### CONSEILS IMPORTANTS POUR LE SEMIS

1. Pour le blé et l'orge, il est possible d'utiliser des semoirs à houe ou des semoirs à ouvre-sillons à doubles disques pour tous les types de sol indiqués dans les tableaux de doses d'application.

2. Dans la vallée de la Rivière Rouge, au Manitoba, l'ensemencement de blé ou d'orge lors d'une application de ce produit au moyen d'un semoir à disques ou d'un semoir pneumatique doit être restreint aux endroits dont la teneur en matières organiques du sol dépasse 4 %. Lorsqu'on utilise un semoir pneumatique, il doit être muni d'un appareil de contrôle de la profondeur afin de déposer la semence à l'endroit approprié, sinon la récolte pourrait en être affectée.
3. Ne pas appliquer ce produit à des sols qui seront ensemencés de blé dans les conditions suivantes : à l'automne si la teneur en matières organiques du sol est inférieure à 2 % ou au printemps si elle est inférieure à 4 %, tel qu'indiqué dans les tableaux de doses d'application.
4. Un éclaircissement considérable a été observé dans les champs de blé et d'orge suite au traitement dans des conditions de forte pluie, de température froide ou d'une combinaison des deux entre l'application et la levée de la récolte. La SEMENCE DOIT ÊTRE ENFOUIE SOUS LA COUCHE DE SOL TRAITÉE À L'HERBICIDE GRANULÉ FBN TRIALLATE 10%-TRIFLURALIN 4%. Règle générale, l'éclaircissement est plus que compensé par le travail du sol, ce qui maintient le rendement élevé. LA PROFONDEUR DU SEMIS NE DOIT PAS DÉPASSER 7,5 cm.
5. Pour assurer un rendement uniforme des récoltes de blé ou d'orge lorsque le sol est froid ou humide, accroître de 10 % les doses habituelles d'ensemencement.

## ATTENTION

Un certain éclaircissement du blé ou de l'orge peut être remarqué sur les collines arrondies.

Dans des conditions normales, l'herbicide FBN Triallate 10%-Trifluralin 4% n'endommage pas les cultures en rotation. Par mesure de précaution, ne pas cultiver en rotation l'avoine cultivée, les betteraves à sucre et des petites herbes comme la fléole des prés, l'alpiste des Canaries et la fétuque rouge après la récolte d'une culture traitée avec l'herbicide FBN Triallate 10%-Trifluralin 4%.

Ne pas appliquer l'herbicide FBN Triallate 10%-Trifluralin 4% sur le blé lorsque le sol a été traité à la trifluraline à compter du 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente.

Pour d'autres informations sur ce produit ou autres produits agricoles FBN appeler Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276).

## ENTREPOSAGE

Garder fermé le sac d'herbicide FBN Triallate 10%-Trifluralin 4% pour éviter les déversements et la contamination.

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Approved French Label

Sub. No. 2024-2733

2024-08-01

## ÉLIMINATION

### Contenants Recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

### Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Edge et Treflan sont des marques déposées de Dow AgroSciences Canada Inc.

Rival est une marque déposée d'Aventis CropScience Canada Inc.

Triflurex est une marque déposée de Makhteshim-Agan of North America Inc.